

Angoulême, le 10 janvier 2022

La préfète de la Charente
La directrice par intérim de la CAF

à

Monsieur le président du Conseil départemental de la Charente

Messieurs les présidents des EPCI

Mesdames et Messieurs les maires du département

Objet : Offre d'accueil – Covid-19 – 5ème vague Covid
Monenfant.fr

Dans le contexte actuel de recrudescence de l'épidémie du Covid-19, les parents personnels du système de santé et des établissements et services médico-sociaux, **pourront s'inscrire dès aujourd'hui sur le site monenfant.fr pour trouver une place d'accueil de leurs enfants**. Ce dispositif, déjà mis en place lors du premier confinement en mars 2020, est ainsi reconduit afin de faire face aux risques d'absentéisme de ces personnels.

Sur **monenfant.fr**, le site des Allocations familiales dédié aux parents, les personnels de santé indispensables à la gestion de la crise sanitaire pourront indiquer leur besoin d'accueil de leurs enfants de moins de 16 ans. Il leur suffit d'indiquer leurs coordonnées, catégorie socioprofessionnelle, employeurs et les informations sur les enfants concernés (nom et prénom, date de naissance, jours de garde). Ces éléments sont ensuite mis à disposition d'une cellule Préfecture/Caf, qui s'organise avec leurs partenaires, pour fournir des places d'accueil aux parents.

La liste des personnels prioritaires est arrêtée comme suit :

- les personnels des établissements de santé ;
- les biologistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, pharmaciens et préparateurs en pharmacie, sages-femmes, ambulanciers ;
- les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contacttracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (effecteurs comme personnels administratifs) ;
- les personnels des établissements et services médico-sociaux : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées et d'aide sociale à l'enfance ; services d'aide à domicile pour personnes vulnérables ; services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus.

Parallèlement, les structures d'accueil du jeune enfant et les assistants maternels sont également invités à indiquer leurs places disponibles sur le site.

La mise en place et la coordination des offres d'accueil se fera de façon coordonnée entre les services de l'Etat, de l'Education nationale et de la Caisse d'Allocations familiales, sous le pilotage de la Préfecture de la Charente, dans le cadre d'une cellule dédiée « monenfant.fr ».

Je vous remercie de l'engagement de vos équipes dans la bonne mise en œuvre de ces dispositifs essentiels à la gestion de la crise sanitaire et vous invite, pour toute question ou difficulté à entrer en contact avec :

Monsieur Christophe Guillerit
christophe.guillerit@charente.gouv.fr
06 72 95 44 40

La préfète,



Magalie DEBATTE

La directrice par intérim de la Caf,



Catherine BARIL